



Preuves de renonciation d'héritage

Par **SUZANICE**, le **07/11/2016 à 11:40**

Bonjour,rnrnMerci de m'indiquer où devons-nous nous adresser pour retrouver une preuve de renonciation d'héritage qui a été faite il y a 13 ans ? Est-ce au TGI, ou existe-t'il un fichier d'archives ? Faut-il avoir recours obligatoirement, pour cette démarche à un notaire, où peut-on formuler une requête directe ?rnrnMerci infiniment.

Par **Visiteur**, le **07/11/2016 à 12:18**

Bonjour,rnVous avez une chance de retrouver cette succession en vous adressant à la chambre des Notaires du département où est décédé votre parent.

Par **SUZANICE**, le **08/11/2016 à 11:49**

Merci infiniment, toujours rapidité et efficacité. Cordiales salutations.